

— Retour des dissidents proposé comme intention des prières du Rosaire, 311, 326 ; et des prières au Saint-Esprit, 393, 410. — L'unité de l'Église est représentée dans l'organisation des églises particulières, 339. — Services rendus par l'Église à la science, 482. — Droits de l'Église dans l'enseignement de la jeunesse ; règles à observer, 483 et suiv., app. III.

**Eglises.**— Fidèles tenus à leur construction et réparation, 17. — État des églises du diocèse, 503.

**Elections.**— Directions et recommandations pour les élections fédérales de 1896, 70 et append. I et II ; pour les élections provinciales de 1897, 354. — Voir *Suffrage*.

**Embryotomie.**— Définition, 133. — Elle est un meurtre direct, 135 à 143 ; le meurtre d'un innocent, 139 à 141. — Objections et réponses, 141, 142. — Décisions récentes du saint-siège, 143.

**Empêchements** (matrimoniaux). — Conduite du curé, selon les circonstances où ces empêchements lui sont révélés, 233 et suiv. — Empêchements publics, secrets, 234. — *Casus perplexus*, 235. — Constatation d'un empêchement dirimant, quand le mariage est déjà contracté, 239. — Voir *Dispenses*.

**Enfants.**— Portent-ils la peine due aux péchés de leurs parents, 124 à 129 ? — Voir *Écoles*, *Parents*.

**Evêché** de Saint Hyacinthe. — Insuffisance de ses ressources présentes : imposition sur les fabriques d'églises pour y remédier, 504 et suiv. — Le clergé du diocèse a été jusqu'ici son principal soutien, 508.

**Evêque.**— N'est pas un simple *vicaire* du pape, mais le prélat *ordinaire* de son peuple, 298 ; quels liens l'unissent au pontife romain, *Ibid.* et suiv. ; comment la confusion est impossible entre les autorités pontificale et épiscopale, 306. — Gravité de sa mission, 375, 376. — Son pouvoir de gouverner et d'enseigner, 376 et append. I. — Aberration de certains hommes et d'une certaine presse touchant l'enseignement autois des évêques 381, 382. — Appel aux passions contre l'autorité épiscopale, dans la brochure David, 344. — Doit défendre la foi, 382. — Son pouvoir de juger des doctrines et des écrits, 345. — Son pouvoir sur les mauvais journaux et mauvais livres, 366 à 368. — Droits et devoirs relatifs à la publication de nouveaux livres, 363 et suiv. (*passim*). — Léon XIII fait l'éloge de l'épiscopat canadien, notamment pour son attitude dans la question scolaire manitobaine, app. III. — Besoins de l'évêque et de sa maison, 506. — Le devoir qu'il a contracté envers les pauvres, *Ibid.* — Tributs prélevables par lui sur son clergé et sur les églises de son diocèse, 17, 18 ; 506, 507.